

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures quinze minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,  
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,  
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : **18/05/2018**

### Etaient présents :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 1. M. Serge GUILAUMÉ,        | 12. Mme Fanny MORILLON,                                |
| 2. M. Dominique JAILLIER,    | 13. M. Stéphane MARCHAND,                              |
| 3. M. Philippe SAUVÉ,        | 14. M. Olivier GUILLET,                                |
| 4. Mme Magali LOINARD,       | 15. M. Patrice CHRÉTIEN, (arrivée à 20 h 45 – point 1) |
| 5. Mme Anne-Pascale LECLERC, | 16. Mme Gwénaëlle REILLON,                             |
| 6. M. Gérard LÉTARD,         | 17. M. Gaël PINEAU.                                    |
| 7. M. Denis GAUTHIER,        |  |
| 8. M. Mickaël RAIMBAULT,     |  |
| 9. Mme Isabelle DRAPEAU,     |  |
| 10. Mme Aurélie PINSON,      |  |
| 11. M. Bertrand TOUEILLE,    |  |

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absent :

Absents excusés : M. Guillaume SERVEAU, Mme Brunehilde LÉON, Jean- Pierre AUDEBERT, M. Etienne GIFFARD, Mme Véronique LABBE, M. Michaël MOURIN, M. Ludovic DUTERTRE, M. Alain CHAUVEAU, Mme Aurélie BROSSIER.

Mme Fanny MORILLON a été élue secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 18 05 18  
DATE D'AFFICHAGE : 18 05 18  
NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 26  
PRESENTS : 17  
VOTANTS : 17

Le procès-verbal de la réunion du 12 avril est approuvé.

### **N° 18-05-057 TARIFS ET RÉGLEMENTATION DU SERVICE ENFANCE – ACCUEIL DE LOISIRS.**

Mme Anne-Pascale LECLERC expose le programme de l'accueil de Loisirs de l'été 2018, du lundi 9 au vendredi 27 juillet ainsi que du 27 au 31 août.

L'équipe est au complet et est composée de Jessica GOUDAL, directrice coordonnatrice, Auriane ALLÉARD, Morgane DUMAS, Arthur LEBRETON, Léonie SAUVÉ et Léonie VIOT.

Le comité de pilotage Pôle enfance a travaillé sur les objectifs de l'harmonisation des tarifs pour être en accord avec la politique familiale et la dimension d'équité, de donner accès à un maximum de familles.

Il est proposé par le comité de pilotage aux membres du conseil municipal les grilles de tarifications suivantes :

Inscription	Journée	Séjour 9-11 ans	Séjour Ados 12-15 ans	Péri AL à l'heure	Péri AL à la ½ heure	Repas
<b>Tranche 1</b> QF Inférieur ou = à 899	8.00 €	122 €	135 €	1.02	0.51	3.95
<b>Tranche 2</b> QF de 900 à 1199	8.50 €	127 €	140 €	1.08	0.54	
<b>Tranche 3</b> QF de 1200 à 1499	9.00 €	133 €	145 €	1.14	0.57	
<b>Tranche 4</b> QF = ou supérieur à 1500	9.50 €	138 €	150 €	1.20	0.60	

### **Conditions d'inscription :**

- Période de juillet : inscription de **3 jours\* minimum par semaine** (\*jours au choix)
  - Août (dernière semaine) : inscription possible à la journée
  - L'inscription se fait à la journée mais les enfants peuvent rentrer manger à la Maison entre 12h et 13h30 ; sauf les jours de sorties où le pique-nique sera ajouté
- Dossier impérativement complet pour qu'une inscription soit validée
- Respect du délai d'inscription (1 mois avant le période) et selon la date communiquée dans les plaquettes d'informations

<b><u>Péri AL à l'heure</u></b>	
Matin : 7h45 à 9h00	Soir : 17h00 à 18h00
<b><u>Péri AL à la ½ heure</u></b>	
Matin : 7h15 à 7h45	Soir : 18h00 à 18h30
<i>Attention, pour tout retard « non averti » ou dépassement fréquent après 18h30, une pénalité de 6 € sera appliquée à chaque fois.</i>	

### **Horaires des vacances de juillet/août :**

Période	Péri AL **	Matin	Midi	Après-midi	Péri AL
Juillet/août	7h30-9h00	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-17h00	17h00-18h30

\*\*accueil possible entre 7h15 et 7h30 uniquement sur inscription

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** les grilles de tarifications de l'accueil de Loisirs 2018,

### **N° 18-05-058 TARIFS STAGES ET REPAS SEMAINE THÉÂTRE.**

Mme Magali LOINARD fait part qu'il est organisé, durant l'été, un stage théâtre pour les jeunes qui ont entre 10 et 16 ans, du lundi 16 au vendredi 20 juillet et du lundi 23 au vendredi 27 juillet. Les représentations publiques auront lieu les vendredis 20 et 27 juillet. Le stage sera animé par Gilles CARRÉ, metteur en scène.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de reconduire les tarifs 2017 pour l'année 2018, soit :

- 75.00 € /semaine/enfant de la commune de Prée-d'Anjou
- 90.00 €/semaine/enfant hors commune
- 5.80 € le repas

**PRIORISE** les inscriptions, en premier lieu, jeunes domiciliés sur la commune et en second lieu, jeunes domiciliés hors commune.

### **N° 18-05-059 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Considérant la délibération N° 18-01-024 du 9 janvier 2018 portant sur le tableau des taux de promotion pour avancement de grade,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 30 heures par semaine. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**INSCRIT** au budget de l'exercice en cours, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés,

**DÉCIDE** que la présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2018,

**CHARGE** le maire et le receveur municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

**N° 18-05-060 CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI CUI-CAE.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La commune a décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. a été proposé à Mme Faustine DEROUIN, pour exercer les fonctions d'agent à la cantine, garderie matin et soir, ménage (mairie, sanitaires) et accueil de loisirs à raison de 27 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de 9 mois à compter du 04/01/2018 jusqu'au 31/10/2018, (*6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »*).

L'Etat prend en charge 50 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonère les charges patronales de sécurité sociale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent à la cantine, garderie matin et soir, ménage (mairie, sanitaires) à **temps partiel** à raison de 27 heures / semaine (*20 heures minimum*) pour une durée de 9 mois, soit du 04/01 au 31/10/2018.

**N° 18-05-061 INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ ANNUELLE AU RÉGISSEUR PRINCIPAL DES RÉGIES DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DE PESAGES A LA BASCULE ET DE STAGES SEMAINES THÉÂTRALES.**

M. le maire propose la nomination d'un régisseur des régies de recettes portant sur l'encaissement de pesages à la bascule et des stages semaines théâtre,

M. le maire rappelle que l'indemnité de responsabilité annuelle versé est de 90 € pour un montant moyen des recettes encaissées mensuellement jusqu'à 1 220.00 €,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de nommer Mme Céline GAROT, adjoint administratif territorial, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**DÉCIDE** d'attribuer à Mme Céline GAROT, suivant le barème, soit une **indemnité de responsabilité annuelle de 90 €** pour un montant moyen des recettes encaissées mensuellement

**N° 18-05-062 INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ ANNUELLE AU RÉGISSEUR PRINCIPAL DES RÉGIES DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE PÊCHE.**

M. le maire propose la nomination d'un régisseur des régies de recettes portant sur l'encaissement des cartes de pêche,

M. le maire rappelle que l'indemnité de responsabilité annuelle versé est de 90 € pour un montant moyen des recettes encaissées mensuellement jusqu'à 1 220.00 €,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de nommer M. Gilles LESAGE, gérant du bar-tabac-restaurant « l'Ilot Vert »,

**DÉCIDE** d'attribuer à M. Gilles LESAGE, suivant le barème, soit une **indemnité de responsabilité annuelle de 90 €** pour un montant moyen des recettes encaissées mensuellement

**N° 18-05-061 AVENANT N° 2 A LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE LA SALLE DES SPORTS ET DES VESTIAIRES – LOT N° 11 - ELECTRICITÉ.**

M. Dominique JAILLIER, maire délégué de Laigné, rappel que par délibération N° 2017-0901 du 21/09/2017, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché concernant la réhabilitation thermique de la salle des sports et des vestiaires – lot n° 11 - électricité, à l'entreprise VAUGEOIS de Bouchemaine (49080) pour un montant global de 34 834.89 € H.T soit 41 801.87 € TTC.

Egalement, par délibération N° 18-04-045 du 12/04/2018 il a été accepté l'avenant N° 1 d'un montant de 1 974.00 € HT, soit 2 368.80 €, soit un nouveau montant du marché :

Montant HT 36 808.89 €

TVA 20 % 7 361.78 €

MONTANT TTC 44 170.67 €

Il est présenté par l'entreprise VAUGEOIS un devis de prestations complémentaires non prévues au marché de base, notamment la distribution depuis AGBT y compris moyen de levage, hublots étanches, prises de courant supplémentaires et blocs de secours, soit une plus value de **4 204.14 € HT**, soit 5 044.97 € TTC,

Il est proposé d'émettre un avenant au marché de travaux passé avec l'Entreprise VAUGEOIS d'un montant de **4 204.14 € HT**, soit 5 044.97 € TTC,

**Montant initial du marché :**

Marché de base HT 34 834.89 €

TVA 20 % 6 966.98 €

MONTANT TTC 41 801.87 €

**Montant de l'avenant N° 1 :**

Montant HT 1 974.00 €

TVA 20 % 394.80 €

Montant TTC 2 368.80 €

**Nouveau montant du marché :**

**Montant HT 36 808.89 €**

TVA 20 % 7 361.78 €

Montant TTC 44 170.67 €

**Montant de l'avenant N° 2 :**

Montant HT 4 204.14 €

TVA 20 % 840.83 €

Montant TTC 5 044.97 €

**Nouveau montant du marché :**

**Montant HT 41 013.03 €**

TVA 20 % 8 202.61 €

Montant TTC 49 215.64 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant N° 2 au marché de réhabilitation thermique de la salle des sports et des vestiaires – lot n° 11 – Electricité, à l'entreprise VAUGEOIS de Bouchemaine (49080) pour un montant de **4 204.14 € HT**.

**Questions diverses :**

**-Point sur les commissions :**

**- Commission Ressources Humaines :** Celle-ci se réunit le mercredi 13 juin à 20 h 30 concernant l'organisation du service extra et périscolaire à la rentrée prochaine en septembre. Il est envisagé le

recrutement d'un poste BAFD, au service extra et périscolaire annexe d'Ampoigné, un animateur et un agent d'entretien.

- **Commissions voirie :** l'ouverture des plis aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin à 14 h 30 en mairie de Peuton.
- **Commission animations :** Le pique-nique des bénévoles aura lieu le samedi 23 juin 2018 au plan d'eau d'Ampoigné.
- Les chantiers argent de poche auront lieu du 16 au 27 juillet 2018, soit 2 semaines. Un maximum de 6 jeunes de 16 à 18 ans par semaine. Plusieurs chantiers sont proposés, entre nettoyage, désherbage et peinture.
- **Emploi mutualisé entre clubs de football :** Mr Olivier GUILLET, président du foot, fait part que le bureau accepte l'emploi mutualisé. La personne recrutée sera présente les mercredis de 16 h à 20 h.
- **Communes nouvelles :** Il est présenté au conseil municipal le séminaire qui a eu lieu le vendredi 27 avril à AZÉ. Chaque groupe créé a travaillé sur différents points à la création d'une ou plusieurs communes nouvelles des communes du Pays de Château-Gontier. Une autre session aura lieu le lundi 4 et mardi 5 juin à AZÉ.
- **Déploiement du réseau Très Haut Débit en Fibre Optique :** Les travaux commencent en septembre. La commission voirie prépare d'une part la numérotation ou le renommage des lieux-dits, et d'autre part les informations sur l'élagage. Un courrier d'information sera adressé prochainement aux riverains concernés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30 mn.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 5 juillet 2018 à 20 H 15**

**ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
<b>GUILAUMÉ</b>	<b>Serge</b>	
<b>JAILLIER</b>	<b>Dominique</b>	
<b>SAUVÉ</b>	<b>Philippe</b>	
<b>LOINARD</b>	<b>Magali</b>	
<b>LECLERC</b>	<b>Anne-Pascale</b>	
<b>LETARD</b>	<b>Gérard</b>	
<b>GAUTHIER</b>	<b>Denis</b>	
<b>SERVEAU</b>	<b>Guillaume</b>	<b>Absent excusé</b>

<b>RAIMBAULT</b>	<b>Mickaël</b>	
<b>DRAPEAU</b>	<b>Isabelle</b>	
<b>LÉON</b>	<b>Brunehilde</b>	<b>Absente excusée</b>
<b>PINSON</b>	<b>Aurélie</b>	
<b>AUDEBERT</b>	<b>Jean-Pierre</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>GIFFARD</b>	<b>Etienne</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>LABBE</b>	<b>Véronique</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>TOUEILLE</b>	<b>Bertrand</b>	
<b>MOURIN</b>	<b>Mickaël</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>DUTERTRE</b>	<b>Ludovic</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>MORILLON</b>	<b>Fanny</b>	
<b>CHAUVEAU</b>	<b>Alain</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>MARCHAND</b>	<b>Stéphane</b>	
<b>GUILLET</b>	<b>Olivier</b>	
<b>CHRÉTIEN</b>	<b>Patrice</b>	
<b>REILLON</b>	<b>Gwénaëlle</b>	
<b>BROSSIER</b>	<b>Aurélie</b>	<b>Absente excusée</b>
<b>PINEAU</b>	<b>Gaël</b>	